



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

OBJET :

N° 2475

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Circulation - Réglementation
permanente - Modificatif -
Marché Rue Saint Antoine - Rue
des Grands Jardins

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment les articles L 2122.21, L 2211.1, L 2212.1,
L 2212.2, L 2212.5, L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le Code Pénal ;

VU le Code de la Route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation
des routes ;

VU notre arrêté A0022011.DRJ du 14 mars 2011
portant réglementation permanente de la circulation ;

CONSIDERANT que l'École Privée SAINT
ROMARIC n'est plus accessible aux Parents d'Élèves
par la propriété des Grands Jardins, la Paroisse ayant
procédé à la fermeture de ladite par la mise en place de
grilles à chaque extrémité ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures
pour faciliter l'accès à cet Établissement Scolaire
lorsque le marché bat son plein ;

ARRETONS

Article 1er. - Un sens unique Rue Saint Antoine - Rue des Grands Jardins (dans le sens Rue de la Paltrée - Faubourg du Val d'Ajol ou rue de la Tour Carrée) est établi le mardi matin, pendant la période du 25 avril 2017 au 30 mai 2017 inclus.

Article 2. - Durant cette période, la vitesse des véhicules pénétrant dans l'enceinte du marché sera limitée à 20 km/heure.

Article 3. - Les Services Techniques Municipaux sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 4. - Le Commissariat de Police de REMIREMONT et la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

A REMIREMONT, le 19 janvier 2017

Le Maire,
./ Jean HINGRAY

Patrice THOUVENOT

Acte rendu exécutoire après publication et
notification le 20 janvier 2017.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Patrice THOUVENOT

Diffusion

- Archives Mairie.....1 ex
- SICOVAD.....1 ex
- École Saint-Romarc.....1 ex
- Presse.....1 ex
- Police Urbaine.....1 ex
- Police Municipale.....1 ex
- Gendarmerie1 ex
- DIR EST.....1 ex
- Centre de Secours.....1 ex
- S.T.M.....1 ex
- Affichage Mairie.....1 ex
- Recueil.....1 ex